

## CONGÉ PATHOLOGIQUE PRÉNATAL : + 7 JOURS

À COMPTER DU 1ER MARS 2026, LE  
**CONGÉ PATHOLOGIQUE PRÉNATAL PASSE DE 14 À 21 JOURS.**

- **UNE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE AVANT LA NAISSANCE**
- **RÉMUNÉRATION INTÉGRALE**

C'EST UN PAS VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL.

C'EST AUSSI UN SIGNAL FORT POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.

UN1TÉ.MI FO RESTERA VIGILANT SUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DANS TOUS LES SERVICES.



**UN1TÉ.MI FO: DÉFENDRE VOS DROITS, C'EST NOTRE PRIORITÉ !**

Suivez-nous



UN1TÉ

